



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs de plans locaux d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui

représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière,
- ✓ d'informer la population
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,
- ✓ programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

FICHE n° 4

Les risques naturels

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs (<http://www.prim.net/>) :

Inondations coulées de boue

date de début : 07/06/2007

date de fin : 08/06/2007

arrêté de catastrophe naturelle du : 27/07/2007

paru au Journal Officiel du : 01/08/2007

Inondations coulées de boue

date de début : 04/01/2003

date de fin : 10/01/2003

arrêté de catastrophe naturelle du : 24/02/2003

paru au Journal Officiel du : 09/03/2003

Inondations coulées de boue

date de début : 06/07/2001

date de fin : 07/07/2001

arrêté de catastrophe naturelle du : 06/08/2001

paru au Journal Officiel du : 11/08/2001

Inondations par remontées de nappe phréatique

date de début : 25/03/2001

date de fin : 25/04/2001

arrêté de catastrophe naturelle du : 29/08/2001

paru au Journal Officiel du : 26/09/2001

Inondations coulées de boue et mouvements de terrain

date de début : 25/12/1999

date de fin : 29/12/1999

arrêté de catastrophe naturelle du : 29/12/1999

paru au Journal Officiel du : 30/12/1999

LES RISQUES

Inondations coulées de boue

date de début : 17/01/1995

date de fin : 05/02/1995

arrêté de catastrophe naturelle du : 06/02/1995

paru au Journal Officiel du : 08/02/1995

Inondations coulées de boue

date de début : 19/12/1993

date de fin : 02/01/1994

arrêté de catastrophe naturelle du : 11/01/1994

paru au Journal Officiel du : 15/01/1994

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations des communes du Noyonnais approuvé le 21 mai 2007.

Cette information est disponible sur le site de la DDT à l'adresse suivante : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-a2047.html>

Inondation

La Directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a pour objectif de donner un cadre à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences négatives potentielles associées aux inondations.

La méthodologie de la directive s'articule autour de 3 étapes :

- la réalisation d'une Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) avant décembre 2011 ;
- la cartographie des Territoires à Risques inondation Important (TRI) avant décembre 2013 ;
- la réalisation d'un Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) avant décembre 2015, avec lequel les PLU devront être compatibles en application de l'article L123-10 du code de l'urbanisme.

La commune de Morlincourt fait partie du bassin Seine Normandie dont l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) a été arrêté le 20 décembre 2011 par le préfet d'Ile de France, coordinateur du bassin.

Cette information est disponible sur le site de la DRIEE Ile-de-France à l'adresse suivante :

http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/EPRI_Seine_Normandie_Vdef-couv_cle764cb7.pdf

Suites aux importants orages des 7 et 8 juin 2007, le Nord-Est du département et notamment la commune de Morlincourt a été inondé par débordement des cours d'eau du bassin versant de la verse et par ruissellement. Les conclusions des [études](#) menées après ces événements concernant le recensement des causes des inondations et concernant l'inventaire des vides souterrains et mouvements de terrain sont disponibles sur le site internet de la DDT.

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses www.bdcavite.net et www.bdmvt.net.

Aucune cavité souterraine n'est recensée sur la commune.

Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur la commune.

Les risques technologiques

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Aucun établissement à risque soumis à autorisation n'est recensé sur cette commune.

Cette information est disponible sur le site de la DREAL PICARDIE à l'adresse suivante : <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/rechercheICForm.php>

Eolien

Aucune éolienne n'est recensée sur la commune.

Les sols pollués

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) à l'adresse suivante : <http://basias.brgm.fr/>. Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

Aucun site n'a été recensé sur le territoire communal.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : <http://basol.environnement.gouv.fr/>. Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site n'a été recensé sur le territoire communal.